



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Malaise policier

Question écrite n° 27562

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant le malaise vécu par les policiers qui sont constamment stigmatisés dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, passées de figure héroïque contre la menace terroriste lors des attentats à l'encontre de Charlie Hebdo à cible privilégiée des *black blocs* et des casseurs durant les récents conflits sociaux, les forces de l'ordre sont aujourd'hui prises à partie par une frange de la population. Des conflits qui les placent d'ailleurs en première ligne et où leurs interventions sont passées au crible sur les réseaux sociaux. Des vidéos virales, totalement sorties de leur contexte, montrant des policiers intervenir de manière musclée et qui amènent à relancer le débat sur les violences policières. À ce titre et concernant le seul mouvement des gilets jaunes, l'IGPN a été saisie de 334 enquêtes judiciaires à l'encontre des forces de l'ordre. Or, si les policiers coupables de violences à l'égard de citoyens doivent être sévèrement punis, ce

justice. La protection des policiers est une priorité du ministre de l'intérieur, sur le plan matériel et juridique. Elle exige aussi de défendre leur honneur et de faire reconnaître le travail exceptionnel accompli au quotidien sur le terrain. Tout doit être mis en œuvre pour améliorer concrètement leurs conditions de travail et leur donner les moyens de remplir leurs missions dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité possibles. Le budget des forces de l'ordre est ainsi en augmentation depuis 2017. En 2020, 13,2 Mds€ (+ 8,7 % depuis le début du quinquennat) sont alloués à la police et à la gendarmerie, soit une hausse de plus de 1 Md€ depuis 2017. Ce budget permet d'abord de poursuivre la politique de recrutement ambitieuse menée par le Gouvernement (10 000 policiers et gendarmes supplémentaires d'ici à la fin du quinquennat). Le budget permet également de poursuivre la modernisation et l'amélioration des matériels qui concourent à la protection des forces de l'ordre : véhicules, armes, équipements de protection et d'intervention, etc. Sur le plan immobilier, si important pour les conditions de travail, 450 M€ de crédits (autorisations d'engagement) bénéficient à la police nationale au titre de la programmation triennale 2018-2020. Les questions de sécurité, d'hygiène et de santé des personnels constituent aussi des enjeux de premier plan. Le protocole conclu en décembre 2018 avec les organisations syndicales du corps d'encadrement et d'application se traduit par des avancées indemnitaires substantielles. Près de 3,5 millions d'heures supplémentaires ont en outre été indemnisées dès la fin 2019 grâce à un effort exceptionnel de 45 M€, première étape du plan d'apurement des heures supplémentaires. Les bases d'un nouveau régime soutenable et équitable ont été établies (arrêté du 5 septembre 2019 portant sur l'organisation relative au temps